

MAIRIE



De
CASSAGNES
Département du Lot
Canton de Puy l'Evêque

Tel/fax: 05.65.36.60.32

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du samedi 5 avril 2008 à 21 h 00

Le samedi 5 avril 2008 à 21h00, le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JURQUET, Maire de CASSAGNES.

Nombre de conseillers:

En exercice: 11

Présents : 10

Etaient présents : Mr JURQUET, Mme DESSAINT, Mme VERDIER, Mr LANDIECH, Mr GROUSSET, Mr FERNANDEZ, Mr DUMEAU, Mme DACHARY, Mr ALADEL, Mr LOUBIERES, Mme CAILHOL. :

Excusé : Mr LANDIECH

Date de convocation: 26 mars 2008

Date d'affichage: 26 mars 2008

Secrétaire de séance : GROUSSET CHRISTIAN

Délibération au vote des trois taxes locales.

Monsieur le maire rappelle les taux pratiqués pour l'exercice 2007. Soit de 8,29% pour la taxe d'habitation, 12,88% pour le foncier bâti, et de 149,88% appliquée au foncier non bâti.

Comparées aux mêmes taux appliqués ailleurs et à la moyenne nationale dont le niveau de la commune se rapproche.

Le Conseil Municipal décide de reconduire ces taux inchangés pour 2008.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire
Jean-Claude JURQUET

Acte reçu à la préfecture le
Acte rendu exécutoire le